



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
**COMMUNE DE LAVELANET (Ariège)**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

N°2021/67

L'an deux mille vingt et un et le 1<sup>er</sup> juin à 16 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Marc SANCHEZ, Maire.

Étaient présents : Monsieur Marc SANCHEZ, Monsieur Jérôme DUROUDIER, Monsieur Jackie ROY, Madame Fatiha ZERAOULA, Madame Chantal BLAZY, Monsieur Erald GAST, Madame Béatrice BERTRAND, Monsieur Franck FAREZ, Madame Emilie ALLABERT, Monsieur Patrice FAUCONNET, Madame Cécile GRAU, Monsieur Olivier CANIPEL, Madame Isabelle GRAUPERA, Monsieur Raymond MIQUEL, Madame Christine MARECHAL, Monsieur Corrado RANGHELLA, Madame Valérie GUARINOS, Monsieur Jean-Luc TORRECILLAS, Madame Anne-Marie EYCHENNE, Monsieur Guy PUJOL, Madame Pierrette FORGET BARBERA, Monsieur Denis BERTONE, Madame Anne-Marie CLERGUE, Madame Pascale DOMEK, Madame Sylvia GUERRERO.

Procurations de vote :

Madame Myriam LÉONARD donne procuration à Monsieur Jérôme DUROUDIER  
Monsieur Yves PAUBERT donne procuration à Monsieur Marc SANCHEZ  
Monsieur Olivier AMANS, donne procuration à Madame Sylvia GUERRERO  
Monsieur Xavier PINHO-TEIXEIRA donne procuration à Madame Pascale DOMEK

Étaient absents :

Secrétaire de séance : Monsieur Olivier CANIPEL

Date de convocation : 26 Mai 2021

**Objet : Commissions municipales – Modification des membres des commissions.**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les commissions ont été mises en place suivant la délibération 2020/068 du 30 mai 2020.

Suite à la démission de Monsieur Pierre POUILLEY en date du 29 avril 2021, conseiller délégué municipal, et membre des commissions suivantes :

- Travaux, Urbanisme, Sécurité, Environnement
- Culture, Patrimoine, Mémoire, Archives
- Citoyenneté, Communication, Information
- Personnel/Administration

Il convient de procéder à son remplacement et rappelle le principe de la représentation proportionnelle au sein des commissions municipales.

La désignation des membres des commissions est effectuée au scrutin secret, sauf si le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'y renoncer.

Monsieur le Maire propose le vote à main levée, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la proposition de Monsieur le Maire.

Le nombre de membres siégeant dans chacune de ces commissions est fixé à huit. Le nombre de membres indiqué ci-dessus exclut le Maire.

Avant de passer aux opérations de vote, Monsieur le Maire propose au titre du remplacement de Monsieur Pierre POUILLEY démissionnaire, de la commission **TRAVAUX, URBANISME, SÉCURITÉ, ENVIRONNEMENT**, : Monsieur Jérôme DUROUDIER.

Les autres membres soit, Madame Myriam LEONARD, Monsieur Patrice FAUCONNET, Monsieur Denis BERTONE, Madame Cécile GRAU, Monsieur Raymond MIQUEL, Monsieur Guy PUJOL, et Madame Pascale DOMECH, restant inchangés.

Monsieur le Maire donne le résultat du vote qui s'est effectué à main levée, après avoir recueilli l'avis favorable des 25 conseillers municipaux présents :

Nombre de votants : 29

Nombre d'abstentions et/ou de suffrages déclarés nuls : 4

Nombre de suffrages exprimés : 29

Majorité absolue : 15

Monsieur Jérôme DUROUDIER obtient 25 voix au 1<sup>er</sup> tour de scrutin et est donc élu.

Avant de passer aux opérations de vote, Monsieur le Maire propose au titre du remplacement de Monsieur Pierre POUILLEY démissionnaire, de la commission CULTURE, PATRIMOINE, MÉMOIRE, ARCHIVES, Madame Pierrette FORGET BARBERA.

Les autres membres, soit Monsieur Franck FAREZ, Monsieur Jean-Luc TORRECILLAS, Madame Emilie ALLABERT, Madame Isabelle GRAUPÉRA, Madame Anne-Marie EYCHENNE, Madame Chantal BLAZY, et Madame Sylvia GUERRERO restant inchangés.

Monsieur le Maire donne le résultat du vote qui s'est effectué à main levée, après avoir recueilli l'avis favorable des 25 conseillers municipaux présents :

Nombre de votants : 29

Nombre d'abstentions et/ou de suffrages déclarés nuls : 4

Nombre de suffrages exprimés : 29

Majorité absolue : 15

Madame Pierrette FORGET BARBERA obtient 25 voix au 1<sup>er</sup> tour de scrutin et est donc élue.

Avant de passer aux opérations de vote, Monsieur le Maire propose au titre du remplacement de Monsieur Pierre POUILLEY démissionnaire, de la commission CITOYENNETÉ, COMMUNICATION, INFORMATION, Monsieur Olivier CANIPEL.

Les autres membres soit Madame Béatrice BERTRAND, Madame Christine MARÉCHAL, Monsieur Franck FAREZ, Madame Chantal BLAZY, Monsieur Jean-Luc TORRECILLAS, Madame Pierrette FORGET BARBERA, et Madame Sylvia GUERRERO, restant inchangés.

Monsieur le Maire donne le résultat du vote qui s'est effectué à main levée, après avoir recueilli l'avis favorable des 25 conseillers municipaux présents :

Nombre de votants : 29

Nombre d'abstentions et/ou de suffrages déclarés nuls : 4

Nombre de suffrages exprimés : 29

Majorité absolue : 15

Monsieur Olivier CANIPEL obtient 25 voix au 1<sup>er</sup> tour de scrutin et est donc élu.

Avant de passer aux opérations de vote, Monsieur le Maire propose au titre du remplacement de Monsieur Pierre POUILLEY démissionnaire, de la commission PERSONNEL/ADMINISTRATION, Monsieur Érald GAST.

Les autres membres, Monsieur Jackie ROY, Madame Emilie ALLABERT, Madame Myriam LEONARD, Monsieur Jérôme DUROUDIER, Monsieur Franck FAREZ, Monsieur Corrado RANGHELLA, et Monsieur Olivier AMANS, restant inchangés.

Monsieur le Maire donne le résultat du vote qui s'est effectué à main levée, après avoir recueilli l'avis favorable des 25 conseillers municipaux présents :

Nombre de votants : 29

Nombre d'abstentions et/ou de suffrages déclarés nuls : 4

Nombre de suffrages exprimés : 29

Majorité absolue : 15

Monsieur Érald GAST obtient 25 voix au 1<sup>er</sup> tour de scrutin et est donc élu.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Ainsi fait et délibéré, à Lavelanet, le jour, mois et an que ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour expédition certifiée conforme.

Le Maire  
Marc SANCHEZ



Envoyé en préfecture le 03/06/2021

Reçu en préfecture le 03/06/2021

Affiché le 03/06/2021



ID : 009-210901609-20210601-2021\_67-DE